

INTERPELLATION

Auteur Martine Tristan (suppl.), PLR, Gervaise Marquis, PLR, Alexandre Maret, PDCB, et Patricia Constantin, AdG/LA
Objet Le SFOP est-il bien là pour aider les jeunes?
Date 10.12.2019
Numéro 3.0505

Normalement, un service de la formation professionnelle devrait avoir comme tâches principales d'orchestrer les formations d'une part, et de faire le lien, par les contrats tripartites, entre l'employeur, le jeune (et/ou ses parents) et le canton du Valais. C'est ainsi que chaque jeune est suivi durant sa formation de 2, 3 ou 4 ans et se retrouve ensuite titulaire d'une AFP ou d'un CFC.

Malheureusement, il se trouve que lorsque des problèmes surviennent dans le cursus de formation, le SFOP traîne particulièrement les pieds pour entrer en matière; le jeune d'abord, et les parents ne se sentent ni entendus ni soutenus.

Même si des manquements sont évidents du côté de certains employeurs, même si des problèmes sont plus ou moins reconnus oralement, le service ne va pas plus loin et des employeurs indécis, voire pratiquant du mobbing, gardent leur autorisation de former.

Nous n'allons pas généraliser bien sûr! Mais il se trouve qu'entre 2018 et 2019, plusieurs cas connus des signataires ont été traités plus que légèrement par le SFOP.

Suite à une non-reconnaissance des manquements de son employeur, un des jeunes a fait une dépression et même un séjour à Malévoz; les parents ne se sont pas du tout sentis soutenus.

Un autre a rompu sa formation professionnelle; il se donne du temps pour réfléchir mais avoue avoir énormément de mal à surmonter cet échec; les parents sont fâchés et s'interrogent : comment peut-on écrire dans les journaux l'excellence de notre système valaisan et clamer que dans notre canton nous ne laissons aucun jeune au bord du chemin ?

Que vont devenir ces deux jeunes? Auront-ils un jour une formation? Ou feront-ils partie de cette jeunesse en rupture, sans métier et particulièrement sujette à la paupérisation?

Les deux autres continuent leur apprentissage, mais sont stressés et ne démontrent plus de joie de vivre et d'enthousiasme propres à la jeunesse; ils n'ont pas eu le courage de se battre.

Si on sait qu'en Suisse en moyenne 30% des jeunes en apprentissage ne sont pas bien traités, voire maltraités psychologiquement ou physiquement, on pense qu'en Valais ce ne doit pas être si différent et que malheureusement ces cas sont la pointe de l'iceberg

Conclusion

- Combien de cas d'apprentis en difficulté dans leur lieu d'apprentissage ont-ils été enregistrés au SFOP ces 4 dernières années?
- Quelles démarches sont entreprises quand un tel cas arrive?
- Comment les parents des jeunes, souvent mineurs sont-ils entendus?
- Existe-t-il des séances tripartites (jeune/parents, entreprise, SFOP)?
- Comment se fait-il que dans les cas connus des signataires, et malgré des souffrances avérées, aucune démarche n'a été faite pour enlever aux entreprises le droit de former?
- Le SFOP se rend-il compte qu'en conservant l'autorisation de former à des employeurs indécis d'autres apprentis vont certainement à nouveau être en souffrance?